CONVOCATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Le Conseil Municipal est convoqué le 03 février 2022.

Ordre du jour :

- Autorisation de mandater des dépenses d'investissement,
- ONF: programme des travaux pour 2022,
- Installation d'une vidéo protection,
- Montant de la compensation financière genevoise pour 2021,
- 3^{ème} édition de « la nuit est belle »,
- Sondage extinction nocturne de l'éclairage public,
- EARL Fort l'Ecluse : don à l'école,
- Divers.

A Chevrier, le 28 janvier 2022 Le Maire,

CONSEIL MUNICIPAL DU 03 FEVRIER 2022

L'An deux mil vingt-deux, le trois février à dix-neuf heures trente, le Conseil Municipal dûment convoqué, s'est réuni sous la Présidence de Madame Agnès CUZIN, Maire.

Etaient présents : Régis BAUD, Jean-François CARREL Laetitia CHARLES, Cédric CHATELAIN, Stéphane CLAEYS, Evelyne CLERC, Agnès CUZIN, Virginie FONTAINE, Xavier GAUD, Pierre GRANDCHAMP, Louis LAPRAZ, Audrey LEONARD, Kévin POUPARD, Claude REINHARDT, Thierry ROSAY.

Désignation du secrétaire de séance :

Monsieur Stéphane CLAEYS est désigné comme secrétaire de séance.

Approbation du compte-rendu de la séance du 13 janvier 2022 :

Le procès-verbal de la séance du conseil municipal en date du 13 janvier 2022 est adopté à l'unanimité.

Comptes-rendus de réunions :

Le Conseil Municipal est informé du contenu des réunions suivants :

- Communauté de communes :

* CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU 17/01/22:

Un point d'information sur l'établissement du nouveau PLH est réalisé. Le cabinet sélectionné prendra contact avec chaque commune pour faire le diagnostic de l'existant et des projets de logements aidés

Une présentation du projet du service eau-assainissement est effectuée. Le recrutement en personnel s'avère nécessaire afin de mener à bien les différents travaux.

Les élus sont informés de la suite de la démarche du projet de territoire avec le prochain travail en commissions

Un point récapitulatif relatif au financement des voies vertes est présenté aux membres du conseil.

* COMMISSION SOCIALE DU 17/01/22 : un point relatif à la relance de la démarche du Contrat Local de Santé est réalisé.

Les élus sont informés d'une nouvelle antenne du centre de vaccination à Valleiry.

- * COMMISSION MOBILITE : un point sur les transports scolaires est réalisé : les effectifs pris en charge par le service sont stables cette année après plusieurs années de hausse significative. Les élus remanient le règlement intérieur pour l'année scolaire à venir. Concernant les transports publics, une diminution importante de la fréquentation de 32% est observée en 2020 du fait de la crise sanitaire. 2021 marque un retour à la normale très partiel. Les membres valident l'adhésion au SPL qui va assurer la gestion des locations de vélos et d'autres services liés aux modes doux
- * COMMISSION FINANCES : le projet de budget 2022 de la CCG est stable par rapport à l'année précédente. La prospective budgétaire sur les 5 prochaines années permet d'anticiper une très forte hausse de la dette si la CCG veut pouvoir faire l'ensemble des investissements du projet de territoire actuellement défini. Des choix politiques d'abandon de certains projets pour ce mandat et/ou un phasage des différents investissements paraît nécessaire.

* COMMISSION AMENAGEMENT DU TERRITOIRE:

Une présentation du pole métropolitain du Pays de Gex est réalisée.

Il est discuté du périmètre du prochain SCOT qui devra être réalisé à l'échelle de plusieurs intercommunalités.

- MJC du Vuache : rencontre avec les partenaires : le bilan financier de l'association est présenté aux élus. La MJC demande aux communes de participer plus largement aux charges de personnel administratif afin de redonner un peu de sérénité et de souplesse financière à la MJC. Les élus sont favorables à cette mesure.

Autorisation de mandater des dépenses d'investissement (2022/02/01) :

Madame le Maire informe le Conseil Municipal que des dépenses d'investissement doivent être payées avant le vote du budget primitif 2022.

Vu l'article L1612-1 du Code Général des Collectivités Territoriales, Madame le Maire demande au Conseil Municipal l'autorisation de mandater ces dépenses.

Le Conseil Municipal, ouï l'exposé du maire, après en avoir délibéré, à l'unanimité, ADOPTE les ouvertures de crédits suivantes :

Budget général (M57):

215738 Autre matériel et outillage de voirie 1 000 €

DIT que les crédits seront reportés au budget primitif 2022.

ONF: programme des travaux 2022 (2022/02/02):

Madame le Maire présente à l'assemblée les propositions de l'Office National des Forêts relative aux travaux de maintenance :

- prestations d'études et de services (entretien et propreté de sentiers, pistes, aires, mobiliers, signalétiques...) pour un montant de 1 000,00 € HT,
- travaux de maintenance (entretien du périmètre et du parcellaire) pour un montant de $4760,00 \in HT$.

Après délibération, le Conseil Municipal décide de ne pas procéder à la réalisation de ces travaux.

Installation d'une vidéo protection (2022/02/03):

Madame le Maire fait part à l'assemblée de la recrudescence des cambriolages et autres infractions nuisibles aux habitants de la commune de Chevrier. Suite à l'évolution des technologies numériques, il est désormais possible d'installer sur le domaine public un système performant de caméras. Cet outil permettra d'aider les forces de l'ordre et notamment la police municipale pluri communale du Vuache à la résolution d'infractions commises sur le territoire

de la commune.

Elle rappelle le diagnostic établi en juin 2019 ainsi que le devis de l'entreprise Quadravision. Une étude avait été réalisée conjointement sur les communes de Viry, Chevrier, Vulbens et Vers.

Ce projet commun n'ayant pas abouti, Madame le Maire propose de mener à bien ce projet uniquement pour la commune de Chevrier.

Après délibération et à l'unanimité, le Conseil Municipal :

- ACCEPTE le projet d'installation d'une vidéoprotection sur la commune,
- AUTORISE Madame le Maire à signer toutes les pièces nécessaires à la conclusion de ce dossier.
- CHARGE Madame le Maire de solliciter les subventions permettant la réalisation de ce projet.

Attribution des fonds genevois :

Madame le Maire informe le conseil municipal que l'allocation de la compensation financière genevoise s'élève à 248 409 € pour 2021.

3ème édition de « la nuit est belle » :

Le Conseil Municipal décide de participer à la 3^{ème} édition de « la nuit est belle » qui se déroulera le vendredi 23 septembre 2022.

Sondage extinction nocturne de l'éclairage public :

Le sondage sur l'extinction nocturne de l'éclairage public paru dans la Chevriéroise fin décembre, montre que sur 13 réponses reçues : 11 sont favorables et 2 défavorables.

Le Conseil Municipal décide l'extinction nocturne de l'éclairage public de minuit à 5h à compter du 28 mars 2022.

EARL Fort l'Ecluse : don à l'école :

L'assemblée est informée du don d'un montant de 200€ de l'EARL Fort l'Ecluse à l'école.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 20h45

FAIT ET DELIBERE A CHEVRIER LES JOURS, MOIS ET AN QUE DESSUS